

LE PROJET ASSOCIATIF NATIONAL TRIENNAL

2012

••• Lancé fin 2012, le Projet Associatif National triennal arrive à échéance en 2015. Il portait sur les points suivants :

POUR LES MISSIONS SOCIALES DES RESTOS

- 1 • **Généraliser les dispositifs d'aide à la personne et d'accompagnement** favorisant "l'inclusion sociale" dans tous les centres d'activités en restant ouverts aux initiatives nouvelles qui contribuent à cet objectif : Accès à Internet accompagné, Accès aux droits...
- 2 • Intensifier le travail sur **les équilibres nutritionnels et sur la diversification de nos sources d'approvisionnement** pour fournir une aide alimentaire adaptée et régulière à toutes les personnes qui en ont le plus besoin.
- 3 • Se donner tous les moyens pour aider les "Gens de la Rue", afin d'aller à la **rencontre des personnes les plus exclues**, notamment en développant les accueils de jour et les activités d'accompagnement.
- 4 • **Poursuivre l'insertion professionnelle de tous**, y compris celle des personnes les plus éloignées de l'emploi, en développant les chantiers d'insertion et en favorisant les expérimentations dans ce domaine.
- 5 • **Prendre part au combat pour l'accès à un toit pour tous**, en privilégiant l'accompagnement des personnes accueillies vers le logement durable, mais sans devenir une délégation de service public.

POUR LE MESSAGE ET LA COMMUNICATION DES RESTOS

- 6 • **Témoigner de la situation des personnes** que nous aidons, des sorties positives, des situations de crise traversées et de l'efficacité de nos actions d'insertion.
- 7 • Promouvoir la mise en place **d'un programme ambitieux de Sécurité Alimentaire Européen, dans la continuité du PEAD** et de la volonté des fondateurs de l'Europe de permettre l'accès à tous à une alimentation saine et en quantité suffisante.
- 8 • **Défendre la Loi Coluche** et au-delà le principe qu'elle offre aux Français d'aider le secteur associatif humanitaire, dans lequel ils ont le plus confiance, pour développer la solidarité dans notre pays, en complémentarité mais en toute indépendance par rapport aux pouvoirs publics.
- 9 • Faire naître ou s'associer aux initiatives d'autres structures en phase avec notre projet et notre objet social, sans déroger à nos principes fondateurs qui excluent la mutualisation et la perte de notre indépendance.

POUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES RESTOS

- 10 • Intensifier et diversifier **le recrutement et la formation des bénévoles** en mesure d'accepter des responsabilités et de mettre en œuvre les nouvelles activités ou développer les existantes.
- 11 • **Améliorer les conditions d'accueil des bénéficiaires**, en particulier en aidant les Associations Départementales et locales dans la recherche et l'aménagement de locaux adaptés.
- 12 • **Informatiser et être en connexion avec chaque centre d'activité** des Restos pour un meilleur suivi des personnes accueillies, une meilleure traçabilité de nos flux et de nos stocks et une optimisation de nos actions à frais généraux contenus.

2015

2015

••• Ces axes ont été mis en œuvre au cours des trois dernières années, certains sont à poursuivre et à intensifier. Une orientation encore plus en proximité avec les centres, dans un contexte de croissance des besoins des accueillis et de stabilisation de nos ressources financières a conduit l'Assemblée Générale d'octobre 2015 à voter le Projet Associatif National 2015-2018.

Faire de l'aide à la personne la mission principale des Restos, en commençant par l'aide alimentaire et en orientant systématiquement vers les autres formes d'aide, et en particulier l'accès aux droits : **accueillir, écouter, orienter, accompagner.**

MISSIONS SOCIALES

- 1 • **Mieux connaître les personnes accueillies pour mieux les aider et mieux les accompagner.** Adapter nos formes d'action pour aller davantage vers les populations qui en ont le plus besoin (secteur rural, milieux isolés, populations vivant dans la rue, migrants, ...) et développer de nouvelles activités en réponse aux besoins exprimés.
- 2 • Systématiser dans chaque centre d'activité le projet "**une personne bien accueillie et bien accompagnée**", en amplifiant l'amélioration des conditions d'accueil, dans un souci d'économie de moyen et de rationalisation des espaces utilisés, en diversifiant le bénévolat et les horaires d'ouverture et en poursuivant l'intégration de toutes les activités d'inclusion sociale.
- 3 • Poursuivre l'adaptation de l'aide alimentaire et de nos barèmes ainsi que la diversification, dans le **maintien des équilibres nutritionnels et de la sécurité alimentaire.** Dans le même temps, amplifier la substitution et développer la lutte contre le gaspillage.
- 4 • Mettre en œuvre le "modèle Restos" (sociale et économique) en matière d'insertion et faire évoluer les structures (chantiers, centres d'hébergement) en **renforçant l'accompagnement des accueillis et le bénévolat mais aussi en intensifiant la recherche de conventions cadres et de partenariats.**

ORGANISATION ET RELATIONS TERRAIN

- 5 • **Décliner dans chaque association départementale un projet associatif Restos.** Prenant en compte les capacités locales afin d'adapter l'aide développée aux besoins et à la situation du territoire, tout en recherchant les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de ce plan.
- 6 • **Innover et chercher de nouvelles ressources**, tout en préservant la confiance des donateurs, des légataires, des partenaires, des collectivités et des Enfoirés, afin de conserver les moyens de notre action.
- 7 • **Maintenir les principes d'une gestion rigoureuse** au service des missions sociales en développant l'informatisation, en optimisant la chaîne logistique et en achevant la mise en place d'un contrôle de gestion.

8 • **Développer une communication interne** diffusée vers l'intégralité des 70 000 bénévoles et mieux intégrer leurs réactions et leurs suggestions. Fournir l'appui technique nécessaire au terrain indépendamment des questions de localisation.

MESSAGES

- 9 • **Promouvoir les valeurs et le modèle Restos** : accueil inconditionnel, gratuité de l'aide, refus de la stigmatisation des personnes accueillies, solidarité. Utiliser tous les moyens médiatiques à cette seule fin et participer aux instances et groupes de travail qui y contribuent, dans le respect de l'indépendance et de la liberté de ton et d'action de l'association.
- 10 • **Démontrer le rôle joué par l'association dans la sauvegarde du tissu social et l'effet multiplicateur de son action** au regard des financements publics. Eviter la mutualisation contrainte, tout en développant les coopérations efficaces et volontaires avec les autres réseaux.
- 11 • **Poursuivre et amplifier le travail collectif dans le domaine de l'aide alimentaire** française et défendre les sujets majeurs de la période sur cette question : lutte contre le gaspillage, rationalisation du FEAD, encouragement et systématisation à toutes les filières des dons agricoles, clarifications sanitaires et fiscales pour les dons en nature.
- 12 • **Défendre le bénévolat et l'encourager.** Promouvoir l'engagement civique sous toutes ses formes et en faveur de toutes les catégories de la population. Faire adopter le principe d'un choc de simplification pour la vie associative.

2018